



## 1- Eléments de contexte du Contrat de Ville de Metz Métropole

Issu de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, **le Contrat de Ville de Metz Métropole 2015-2020 constitue aujourd’hui le cadre unique de mise en œuvre de la Politique de la Ville** sur notre territoire. Il est désormais piloté à l’échelle de Metz Métropole, en articulation avec les services de l’Etat, les Villes de Metz, de Montigny-lès-Metz et de Woippy.

Il repose sur **trois piliers** que sont la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, et le développement économique et l’emploi ; il doit également concourir à **trois axes transversaux** : l’égalité entre les hommes et les femmes, la lutte contre les discriminations, la prise en compte de la jeunesse.

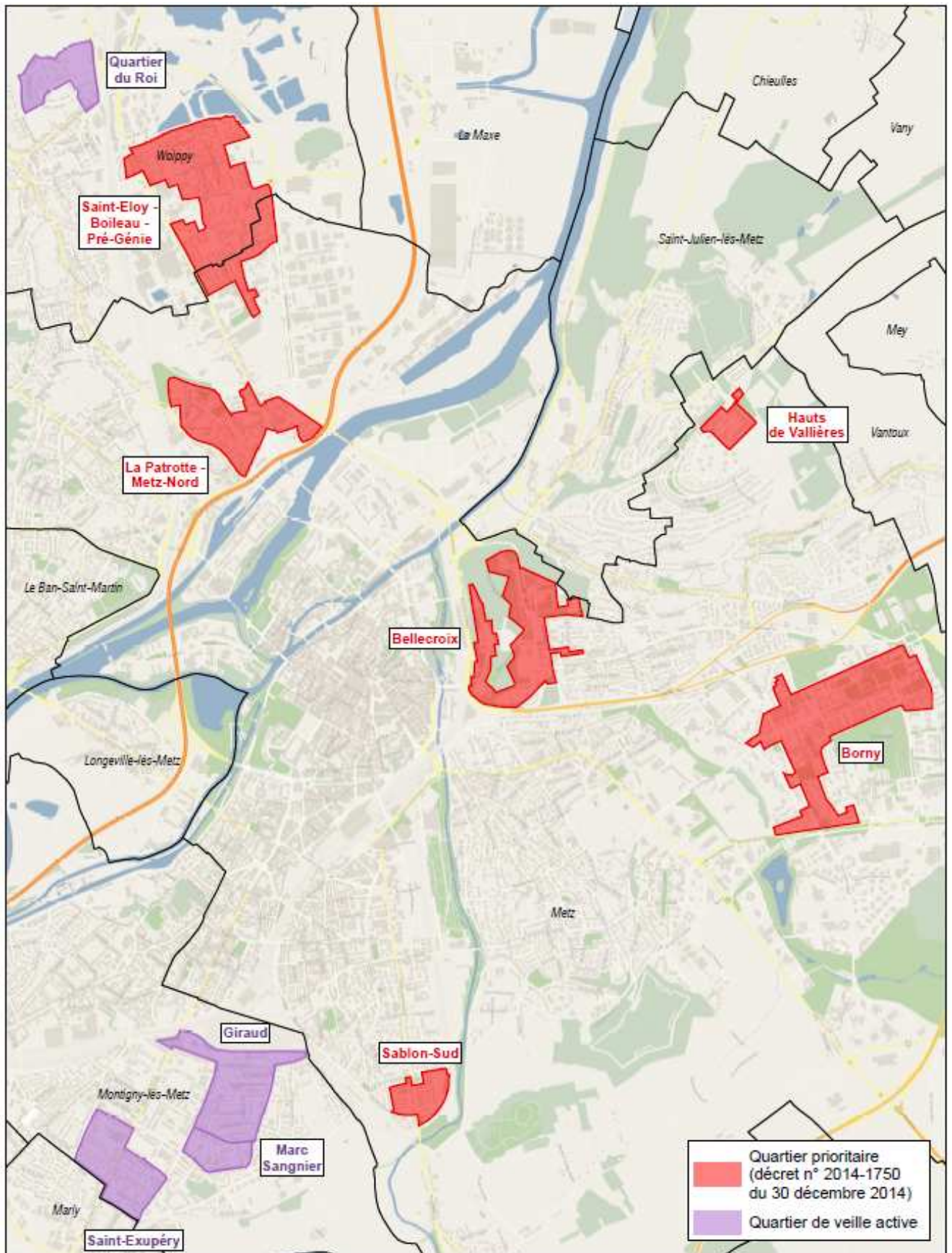
**Le Contrat de Ville de Metz Métropole a été signé le 3 juillet 2015 par l’ensemble des partenaires** : Préfecture de Région, Recteur de l’Académie Nancy-Metz, Conseil Régional de Lorraine, Conseil Départemental de Moselle, Metz Métropole, Ville de Metz, Ville de Woippy, Ville de Montigny-lès-Metz, Caisse des Dépôts, Chambre de Commerce et d’Industrie, Chambre des Métiers et de l’Artisanat, Tribunal de Grande Instance, Agence Régionale de Santé, Caisse d’Allocations Familiales, Pôle Emploi, Mission locale du Pays Messin, Réseau Le Met, Metz Métropole Développement et bailleurs sociaux du territoire.

**Nous vous invitons à en prendre connaissance via le lien suivant :**  
[https://www.metzmetropole.fr/contrat\\_de\\_ville.php](https://www.metzmetropole.fr/contrat_de_ville.php)

Ce Contrat unique multi-partenarial s’appuie sur une nouvelle géographie prioritaire avec **6 quartiers Politique de la Ville (QPV)** répartis sur deux communes, Metz et Woippy. Ces quartiers représentent 27 402 habitants, soit 12,3% de la population de l’agglomération.

Commune	Quartier	Nombre d’habitants par QPV	Revenu médian du quartier en €
Metz	<b>Borny</b>	10 140	7 400
Metz	<b>Bellecroix</b>	3 230	8 300
Metz	<b>Hauts-de-Vallières</b>	1 302	9 400
Metz	<b>Sablon Sud</b>	1 350	8 900
Metz	<b>La Patrotte/Metz Nord</b>	3 080	10 300
Woippy/Metz	<b>Saint Eloy-Boileau Pré Génie</b>	8 300	9 700

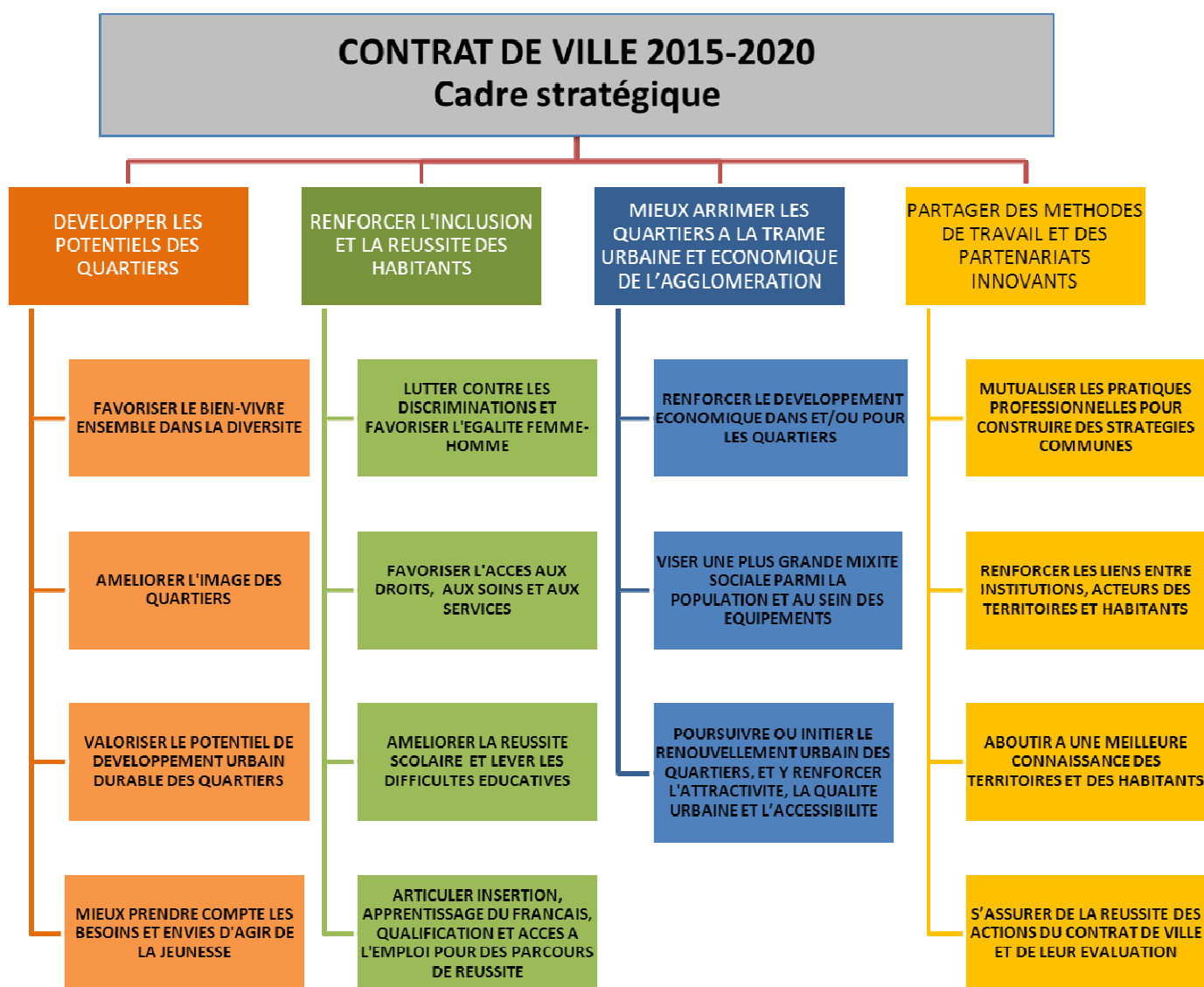
Source : Données du Commissariat Général à l’Egalité des Territoires (CGET), janvier 2015.



## 2 – Les priorités de l'appel à projets

Une fiche de présentation est jointe au présent appel à projets 2016, vous permettant d'indiquer les objectifs et priorités choisis pour votre action.

Le cadre stratégique du Contrat de Ville a été défini lors de son élaboration, à travers la mise en place d'ateliers de travail avec les partenaires institutionnels, les acteurs locaux et les acteurs associatifs (Cf. Contrat de Ville page 16 – *Elaboration du Contrat de Ville : méthodologie*). Il comprend 4 axes stratégiques et se déclinent en 14 objectifs stratégiques, présentés dans l'arbre à projets ci-dessous :



Les 14 objectifs stratégiques se scindent en objectifs opérationnels : ce sont les champs d'interventions prioritaires du Contrat de Ville, qui servent de cadres à la mise en œuvre des différentes actions sur 2015-2020

**Pour l'année 2016, les porteurs de projets doivent se reporter aux objectifs opérationnels du Contrat de Ville, mentionnés dans le tableau en Annexe 1 « *Tableau des objectifs stratégiques et opérationnels.* »**

Lors d'ateliers de travail par quartiers, sur la base des 3 piliers du Contrat de Ville, **des priorités ont été définies par QPV.**

**Les porteurs de projet peuvent également se reporter à ces priorités par QPV :**

<i>Quartier(s) concernés</i>	<i>Priorités pour 2016</i>
<i>Tous QPV</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte dans la mesure du possible la lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes/Hommes dans l'ensemble des projets ou proposer des projets spécifiques sur ces thèmes.</li> <li>• Proposer des séjours éducatifs, culturels et de loisirs pour les adolescents, que ce soit ou non dans le cadre des OVVV.</li> <li>• Impliquer le plus possible les habitants dans les projets, particulièrement dans la phase en amont d'identification des besoins et d'élaboration du contenu des projets.</li> <li>• Développer les actions de sensibilisation à la santé et au bien-être.</li> <li>• Développer des partenariats avec l'Ecole des sports dans le domaine des sports mais également de la citoyenneté, de la santé...</li> <li>• Veiller à développer une offre homogène et qualifiée d'écrivains publics, visant à l'autonomie des publics, en lien avec les partenaires administratifs et le Point d'accès aux droits et la Maison de la Justice et du Droit.</li> <li>• Développer et qualifier l'offre de français langue étrangère, en particulier dans une visée d'insertion professionnelle.</li> <li>• Renforcer les médiations dans les quartiers.</li> <li>• Mettre en place des animations d'entrées d'immeuble.</li> <li>• Proposer des actions de soutien aux initiatives économiques des habitants.</li> <li>• Questionner le rapport de genre dans les quartiers et travailler la question de la représentation des femmes.</li> <li>• Lever les freins à l'accès aux activités socioéducatives pour les jeunes filles.</li> <li>• Multiplier les occasions de rencontres et de débats citoyens.</li> <li>• Imaginer de nouvelles propositions d'appui et de soutien à la mobilité des demandeurs d'emploi et d'accès au permis de conduire.</li> <li>• Proposer des actions innovantes visant à renforcer l'implication citoyenne dans les quartiers, particulièrement des adolescents et jeunes adultes et développer des actions hors les murs pour aller vers les habitants.</li> <li>• Proposer des actions en relation avec le public cible du porteur de projet.</li> </ul>

<b>Borny</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animations hors les murs pour les jeunes du quartier Michelet-Bergson.</li> <li>• Aide aux devoirs pour le quartier Michelet-Bergson.</li> <li>• Appuyer l'accompagnement des actions de formations proposées dans le cadre du soutien aux copropriétés dégradées, notamment pour surmonter le barrage de la langue.</li> <li>• Proposer des actions visant à éradiquer le jet de débris par les fenêtres.</li> <li>• Proposer des actions d'animation du réseau commercial.</li> </ul>
<b>Bellecroix</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des actions hors les murs permettant d'investir l'espace public.</li> <li>• Identifier et proposer des projets visant à lever les freins à l'emploi pour les femmes.</li> <li>• Développer des actions visant à « faire sortir les habitants » de chez eux.</li> </ul>
<b>Hauts-de-Vallières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investir et animer l'espace public.</li> </ul>
<b>Sablon Sud</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer un projet d'animation de la place « sans nom » à l'arrière du centre social.</li> <li>• Mettre en place des animations d'entrées d'immeuble particulièrement dans la partie « Souvenir Français » du QPV.</li> </ul>
<b>La Patrotte/Metz Nord</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des actions visant à éradiquer le jet de débris par les fenêtres.</li> <li>• Investir et animer l'espace public.</li> <li>• Proposer de l'aide aux devoirs.</li> </ul>
<b>Saint Eloy-Boileau Pré Génie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des actions en faveur de la parentalité, de la guidance parentale.</li> <li>• Proposer des actions favorisant la réussite éducative.</li> <li>• Proposer des actions pour lutter contre le décrochage scolaire.</li> <li>• Proposer des actions favorisant l'insertion professionnelle.</li> <li>• Proposer des actions liées à la santé.</li> <li>• Renforcer la lisibilité de l'offre d'animation en direction des populations messines du quartier intercommunal.</li> </ul>

### **3- Les critères d'éligibilité et d'examen des dossiers**

L'instruction des projets se fera sur la base des critères suivants :

#### **3.1 Critères d'éligibilité**

- Les porteurs de projets de la Politique de la Ville sont des associations, des bailleurs, des collectivités territoriales ou des établissements publics,... dans la mesure où leur action intervient au **bénéfice des habitants et habitantes des QPV** ;
- Le projet concerne un QPV ou plusieurs QPV et répond aux objectifs opérationnels énoncés en point 2. De plus, il répond à un besoin avéré du/des territoire(s) concerné(s) ;
- Le dossier a été déposé dans les délais mentionnés en point 4.
- 

#### **3.2 Critères d'examen des dossiers**

- Le dossier est complet (avec l'ensemble des pièces justificatives) ;
- L'action doit se dérouler entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016. Le budget prévisionnel de l'action est présenté sur l'année civile à l'exception, exclusivement, des actions liées au calendrier scolaire et à la vie scolaire, c'est-à-dire se déroulant pour un public scolaire et/ou en milieu scolaire ;
- Chaque action fera l'objet d'une évaluation annuelle, le porteur de projet mentionnera clairement dans son dossier les modalités d'évaluation choisies pour l'action ;
- Si votre action est un projet existant ou ayant déjà été financé par la Politique de la Ville :
  - ⇒ L'organisme bénéficiaire doit produire un compte rendu financier dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel une subvention lui a été attribuée sauf si l'organisme demande un renouvellement de financement. Dans ce cas, il devra le fournir à l'appui de son dossier de demande de subvention ou si l'action n'est pas terminée, fournir un bilan intermédiaire (et envoyer le bilan définitif dès que possible) ;
  - ⇒ Expliquer en quoi le projet répond aux orientations du nouveau Contrat de Ville.
- Le porteur de projet veillera à s'inscrire dans la dynamique partenariale du Contrat de Ville;

### **4 – La démarche à suivre**

#### **Date limite de dépôt des dossiers : le 10 janvier 2016**

- La demande de subvention se fait exclusivement à partir du dossier CERFA 12156\*03 saisi en ligne via le site extranet dédié : [extranet.lacse.fr](http://extranet.lacse.fr)
- Les référents se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration de votre demande de subvention (cf. liste point 5)

**Tout dossier incomplet ou hors délais ne sera pas instruit**

Modalités : <b>Demande de subvention</b>	
1 - Saisir en ligne sur le site de l'ACSé : <b><u>extranet.lacse.fr</u></b>  Imprimer en PDF le document CERFA rempli.	<i>Dans le cas d'une 1ère demande de subvention au titre de la politique de la Ville, les nouveaux porteurs devront se rapprocher de la Préfecture de Moselle pour faire une demande de codes, indispensable à la saisie en ligne (Cf. Point 5)</i>
2- Renvoyer à l'adresse mail <b><u>contratdeville@metzmetropole.fr</u></b> :  - le dossier CERFA rempli en PDF, - la fiche de synthèse renseignée, - un RIB - le dernier rapport d'activité de la structure. - <i>une copie des statuts et du bureau (si changement ou s'il s'agit d'une première demande de subvention).</i>	<b><i>Si votre action est un projet existant ou ayant déjà été financé par la politique de la ville :</i></b> <i>envoyer également le bilan financier et qualitatif de l'année précédente.</i>

**5 – Liste des contacts**

<b>Préfecture de Moselle</b>	<i>Chargées de la Politique de la Ville :</i> <b>Patricia METZEN</b> 03.87.34.88.67 <a href="mailto:patricia.metzen@moselle.gouv.fr">patricia.metzen@moselle.gouv.fr</a> et <b>Jennifer NICOLAS</b> 03.87.34.88.68 <a href="mailto:jennifer.nicolas@moselle.gouv.fr">jennifer.nicolas@moselle.gouv.fr</a>
<b>Metz Métropole</b>	<b>Sandy ARON</b> <i>Chargée de mission Politique de la Ville – Pôle Cohésion sociale</i> 03.87.39.82.19 <a href="mailto:contratdeville@metzmetropole.fr">contratdeville@metzmetropole.fr</a>
<b>Ville de Metz</b>	<b>Alexis LAMBERT</b> <i>Directeur adjoint du Pôle Politique de la Ville</i> 03 87 55 56 48 <a href="mailto:alambert@mairie-metz.fr">alambert@mairie-metz.fr</a>
<b>Ville de Woippy</b>	<b>Brigitte ARNOULD</b> <i>Politique de la Ville - Service Sport Culture et Intégration</i> 03 87 34 63 07 <a href="mailto:b.arnould@mairie-woippy.fr">b.arnould@mairie-woippy.fr</a>



## Annexe 1 - Tableau des objectifs stratégiques et opérationnels

### Axe stratégique 1 – DEVELOPPER LES POTENTIELS DES QUARTIERS

L'axe 1 du Contrat de Ville intitulé « Développer les potentiels des quartiers » a pour objectifs de s'appuyer sur les richesses existantes et les réussites des quartiers afin d'y développer de nouvelles dynamiques sociale, urbaine et territoriale.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	
<b>Favoriser le bien vivre ensemble dans la diversité</b>	<i>1.1 - En luttant contre la délinquance et les incivilités</i>	1.1.1 - Améliorer la sécurité et faire reculer le sentiment d'insécurité
		1.1.2 - Travailler sur la question des incivilités, de la responsabilité personnelle et de l'éducation à la citoyenneté
		1.1.3 - Améliorer les relations entre les forces de l'ordre et la population
		1.1.4 - Prévenir la délinquance notamment par une bonne coordination des acteurs
	<i>1.2 - En travaillant sur les représentations portées sur l'appartenance réelle ou supposée à des « groupes »</i>	1.2.1 - Permettre à chacun de trouver sa place dans une société diversifiée
		1.2.2 – Identifier et agir sur les risques de replis identitaires
		1.2.3 - Promouvoir les enjeux de citoyenneté et de laïcité
	<i>1.3 -En développant l'accès à la culture et aux sports à l'échelle des quartiers et de l'agglomération</i>	1.3.1 - Favoriser les pratiques culturelles et l'accès aux équipements
		1.3.2 – Créer ou renforcer le lien entre les équipements culturels existants et les quartiers
		1.3.3 - Favoriser les pratiques sportives pour tous
	<i>1.4- En luttant contre l'isolement des individus</i>	1.4.1 - Travailler sur le lien social et intergénérationnel
		1.4.2 – Favoriser le maintien à domicile
1.4.3 - Favoriser la place des personnes âgées dans les quartiers		
1.4.4 - Développer des partenariats avec les structures spécialisées		
<b>Améliorer l'image des quartiers</b>	<i>1.5- En modifiant l'image, les représentations des quartiers</i>	1.5.1 - Rendre visible les atouts des quartiers et de leurs habitants
		1.5.2 - Augmenter la diversité de l'habitat et des formes architecturales
		1.5.3 - Réaliser des aménagements urbains de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et

		de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures
		1.5.3 - Développer et diffuser des contenus médiatiques
		1.5.4 - En valorisant les talents et réussites des habitants
<b>Valoriser le potentiel de développement urbain durable des quartiers</b>	<i>1.6 - En optimisant l'articulation des projets avec leur environnement et les politiques d'agglomération</i>	1.6.1 - Rechercher la bonne intégration des projets dans leur territoire élargi, les articuler avec les projets voisins
		1.6.2 - Concevoir le programme des projets en cohérence avec les réalités du marché, les grandes orientations et les documents-cadres de planification urbaine de l'agglomération
	<i>1.7 - En programmant un développement urbain équilibré et responsable</i>	1.7.1 - Travailler à la reconquête des dents creuses, à la valorisation du foncier des espaces délaissés ou inadaptés
		1.7.2 - Adapter la densité du quartier et le programme des projets à leur environnement et aux fonctions urbaines visées
		1.7.3 - Favoriser la mixité fonctionnelle des projets urbains et des espaces publics
		1.7.4 - Prioriser les projets de développement aux abords des services, équipements et infrastructures existants
	<i>1.8 - En contribuant à la transition écologique des quartiers</i>	1.8.1 - Viser l'efficacité énergétique
		1.8.2 - Promouvoir les projets de densification raisonnée comme alternative au développement exclusivement en extension urbaine
		1.8.3 - Prendre en compte la Trame Verte et Bleue et les qualités environnementales des sites dans les projets
<b>Mieux prendre en compte les besoins et envies d'agir de la jeunesse</b>	<i>1.9 - En développant des activités avec et pour les jeunes</i>	1.9.1 - Proposer une offre adaptée pour les pré-adolescents et les adolescents
	<i>1.10 - En accompagnant l'autonomie des jeunes dans leur vie quotidienne</i>	1.10.1 - Développer et coordonner des outils de mise en situation concrète pour les jeunes
		1.10.2 - Donner aux jeunes l'opportunité de s'engager

## **Axe stratégique 2 – RENFORCER L'INCLUSION ET LA REUSSITE DES HABITANTS**

L'axe 2 du Contrat de Ville « Renforcer l'inclusion et la réussite des habitants » a pour objectifs d'amener les habitants des quartiers vers une meilleure insertion, la jeunesse vers une meilleure réussite éducative, de lutter contre les discriminations, et de permettre l'accès et le retour à l'emploi des personnes en difficultés économiques et sociales, l'accès aux services,...

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	
<b>Lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité femme-homme</b>	<i>2.1- En développant des actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes</i>	2.1.1- Favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi des femmes
		2.1.2- Travailler sur les freins liés à l'emploi des femmes
		2.1.3- Travailler sur la représentation de la femme (notamment au sein du foyer familial) et sur les rapports filles-garçons
	<i>2.2- En luttant contre tout type de discriminations</i>	2.2.1- Accompagner les victimes de discrimination
		2.2.2- Connaître et objectiver les phénomènes de discrimination
		2.2.3- Promouvoir les égalités de traitement et des droits
<b>Favoriser l'accès aux droits, à la santé et aux services</b>	<i>2.3- En ayant des acteurs relais de médiation</i>	2.3.1 – Favoriser la médiation familiale
		2.3.2- Créer, maintenir, professionnaliser et coordonner l'offre d'écrivain public
		2.3.3- Favoriser la médiation de quartier
	<i>2.4- En améliorant l'accès aux Droits</i>	2.4.1- Favoriser l'accès effectif aux droits
	<i>2.5- En améliorant l'accès aux droits à la santé et aux soins</i>	2.5.1- Favoriser l'accès effectif aux soins
		2.5.2- Améliorer la prévention et l'éducation à la santé (Risques liés à la sexualité, toxicomanie addictions alimentation,...)
2.5.3- Permettre l'ouverture des droits à la couverture santé		
<b>Améliorer la réussite scolaire et lever les difficultés éducatives</b>	<i>2.6- En accompagnant les parents et en les mobilisant dans leur rôle éducatif</i>	2.6.1- Renforcer le lien entre les parents et les équipes éducatives dans les établissements scolaires
		2.6.2- Sensibiliser les parents et les professionnels sur l'importance de l'environnement familial dans l'éducation des enfants
		2.6.3- Mobiliser et coordonner les dispositifs et schémas existants
		2.6.4- Maintenir et développer les actions de soutien à la parentalité

	<i>2.7- En luttant contre le décrochage scolaire et l'absentéisme dès la maternelle</i>	2.7.1- Favoriser la scolarisation dès 2 ans
		2.7.2- Promouvoir l'importance de l'assiduité scolaire
		2.7.3- Prévenir le décrochage scolaire jusqu'à 16 ans
		2.7.4- Accompagner les décrocheurs de plus de 16 ans
	<i>2.8- En poursuivant et renforçant les Dispositifs de Réussite Educative (DRE)</i>	2.8.1- Mieux articuler les dispositifs existants (PEDT, CLAS,...) et approfondir les partenariats
		2.8.2- Développer de nouvelles actions pour répondre au mieux aux besoins
		2.8.3- Maintenir le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires, les impliquer davantage dans l'évaluation
	<i>2.9- En adaptant les moyens aux besoins</i>	2.9.1- Mobiliser l'ensemble des partenaires compétents
		2.9.2- S'appuyer sur le Réseau d'Education Prioritaire (REP/REP+)
	<i>2.10 – En favorisant l'accès à la scolarisation des enfants en situation de handicaps et des enfants allophones</i>	2.10.1- Mettre en place des dispositifs spécifiques pour mieux intégrer les enfants handicapés
2.10.2- Mettre en place des dispositifs pour mieux intégrer les enfants allophones		
<b>Articuler insertion, apprentissage du français, qualification et accès à l'emploi pour des parcours de réussite</b>	<i>2.11- En favorisant l'apprentissage du français</i>	2.11.1- Développer, adapter et professionnaliser l'offre
	<i>2.12- En favorisant un accompagnement personnalisé</i>	2.12.1- Adapter l'offre de formation aux besoins des publics
		2.12.2- Construire et diversifier des parcours d'insertion
		2.12.3- Multiplier les points et initiatives d'accompagnement des publics
		2.12.4- Développer et diversifier les clauses sociales
	<i>2.13- En développant l'ambition et les parcours de réussite, notamment en retravaillant le rapport à l'école et aux études supérieures</i>	2.13.1- Développer une nouvelle façon d'apprendre à tout âge de la vie
		2.13.2- Favoriser le lien entre les quartiers, l'Université et les grandes écoles
2.13.3- Mobiliser les dispositifs permettant de développer l'ambition des jeunes (Cordées de la réussite, internats de la réussite)		

### **Axe stratégique 3 – MIEUX ARRIMER LES QUARTIERS A LA TRAME URBAINE ET ECONOMIQUE DE L'AGGLOMERATION**

L'axe 3 « Mieux arrimer les quartiers à la trame urbaine et économique de l'agglomération » se décline en 3 objectifs :

- **Renforcer le développement économique dans et/ou pour les quartiers** par la création de liens entre emploi des habitants et dynamique économique locale, par un travail de lisibilité, de communication et de partenariat entre acteurs du développement économique, de l'emploi et de l'insertion, et également par le développement de la création d'entreprises.
- **Viser une plus grande mixité sociale parmi la population et au sein des équipements** par la mise en place d'un suivi concerté des politiques de peuplement sur le territoire, en définissant et accompagnant des stratégies (de peuplement), et en améliorant la qualité et l'attractivité des équipements des quartiers,
- **Poursuivre et initier le renouvellement urbain des quartiers, et y renforcer l'attractivité, la qualité urbaine et l'accessibilité** : par le développement et l'amélioration de l'offre commerciale, l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie, de la mobilité, et des services,... et par une gestion urbaine et sociale de proximité qui associe les habitants.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	
<b>Renforcer le développement économique dans et/ou pour les quartiers</b>	<i>3.1- En créant du lien entre développement économique et emploi des habitants</i>	3.1.1- Accompagner les entreprises dans le recrutement des habitants des quartiers prioritaires
		3.1.2- Développer des initiatives pour favoriser le lien entre tissu économique et emploi des habitants
		3.1.3- Identifier les besoins en termes d'emploi, de formation, de création d'entreprises et mobiliser les outils et dispositifs adéquats
	<i>3.2- En améliorant la coordination des acteurs du développement économique et de l'emploi</i>	3.2.1- Créer ou renforcer le lien entre acteurs de la création d'entreprises, acteurs de l'insertion, structures de l'Insertion par l'Activité Economique, associations des quartiers,...
		3.2.2- Améliorer la coordination des structures existantes de l'emploi à l'échelle de l'agglomération
	<i>3.3- En favorisant la création d'entreprises à travers l'accompagnement des porteurs de projets des quartiers</i>	3.3.1- Réfléchir aux possibilités de lieux d'hébergements pour les jeunes entreprises à loyer modéré (pépinière, incubateur, couveuse, centre d'affaires,...)
		3.3.2- Pérenniser et développer le dispositif CitésLab sur le territoire
		3.3.3- Rendre plus visibles les acteurs de la création d'entreprises au sein des quartiers
		3.3.4- Appuyer la pérennisation des projets de création d'entreprises existants et à venir
		3.3.5- Favoriser le repérage, l'appui aux initiatives et la mobilisation des porteurs de projets

<b>Viser une plus grande mixité sociale parmi la population et au sein des équipements</b>	<i>3.4- En élaborant une stratégie de peuplement au sein des quartiers et à l'échelle de l'agglomération en lien avec le Programme Local de l'Habitat</i>	3.4.1- Identifier les enjeux de peuplement
		3.4.2- Déterminer les objectifs de production du parc social et améliorer sa stratégie d'attribution
		3.4.3- Améliorer la prise en compte des attentes des ménages et favoriser les parcours résidentiels
	<i>3.5- En améliorant la qualité et l'attractivité des équipements</i>	3.5.1- Observer le lien entre habitat/usages de la population et répartition spatiale des établissements scolaires
		3.5.2- Favoriser l'accès à l'ensemble des équipements (notamment dans les quartiers vécus)
		3.5.3- Travailler sur les connexions avec les attractivités périphériques des quartiers
<b>Poursuivre ou initier le renouvellement urbain des quartiers, et y renforcer l'attractivité, la qualité urbaine et l'accessibilité</b>	<i>3.6- En développant une stratégie de développement commercial au sein des QPV</i>	3.6.1- Améliorer le bâti des commerces dégradés
		3.6.2- Stabiliser le niveau de service et valoriser l'existant
		3.6.3- Etudier les manques en commerces de proximité dans les quartiers et favoriser des implantations
		3.6.4- Favoriser l'animation commerciale
	<i>3.7- En améliorant l'habitat et le cadre de vie</i>	3.7.1- Réduire le niveau de vacance dans le parc social
		3.7.2- Accompagner les copropriétés dégradées
		3.7.3- Réhabiliter les logements sociaux les plus dégradés
		3.7.4- Veiller au maintien des équipements et services de proximité
		3.7.5- Aménager des espaces de vie extérieurs
		3.7.6- Favoriser le recyclage et le tri sélectif dans les quartiers
	<i>3.8- En désenclavant les quartiers (mobilité, services) et en restructurant le tissu urbain</i>	3.8.1- Améliorer la mobilité des habitants, ouvrir les quartiers et proposer une offre diversifiée de transports
		3.8.2- Favoriser l'implantation de services publics ou associatifs
		3.8.3- Améliorer la circulation et le stationnement au sein des quartiers
	<i>3.9- En accompagnant et pérennisant les aménagements réalisés et</i>	3.9.1- Identifier les anomalies et les dysfonctionnements sur l'espace public
		3.9.2- Maintenir la propreté des espaces et une collecte des ordures adaptée
		3.9.3- Sensibiliser les habitants à l'environnement, à la propreté de leur cadre de vie à et l'écocitoyenneté

	<i>ceux à venir (par une gestion urbaine et sociale de proximité)</i>	3.9.4- Encourager la participation des habitants par leur fonction "d'expert du quotidien", sur l'analyse et l'observation des dysfonctionnements urbains
		3.9.5- Qualifier les espaces en clarifiant la domanialité
		3.9.6- Favoriser les interventions coordonnées des gestionnaires et de tous les acteurs (notamment bailleurs, collectivités, copropriétés)
		3.9.7- Faciliter le quotidien des habitants en amont et pendant les opérations de renouvellement urbain
		3.9.8- Développer des actions contribuant à la tranquillité publique

## **Axe stratégique 4 – PARTAGER DES METHODES DE TRAVAIL ET DES PARTENARIATS INNOVANTS**

L'axe 4 « Partager des méthodes de travail et des partenariats innovants » a pour objectifs de développer les partenariats dans toutes les thématiques du Contrat de Ville, de mutualiser les pratiques entre acteurs, de favoriser une meilleure connaissance du territoire par la mise en place d'un observatoire pertinent, et d'évaluer les actions du Contrat de Ville.

Il se décline en 4 objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>
<b>Mutualiser les pratiques professionnelles pour construire des stratégies communes</b>	4.1- Construire des projets partagés à l'échelle des quartiers
	4.2- Identifier les actions structurantes, favoriser leur continuité et capitaliser les expériences
	4.3- Contribuer à l'outil commun d'observation
	4.4- Mettre en place des temps d'échanges de pratiques pour l'ensemble des associations partenaires du Contrat
	4.5- Mieux communiquer sur les actions et activités existantes des quartiers
<b>Renforcer les liens entre institutions, acteurs du territoire et habitants</b>	4.6- Aider l'habitant à être "acteur" de son quartier
	4.7- Mettre en place et animer les Conseils citoyens
	4.8- Développer le lien entre tous les acteurs des quartiers (associations, bailleurs, acteurs de l'insertion, habitants,...)
	4.9- Favoriser le travail en réseau des associations dans les quartiers
<b>Aboutir à une meilleure connaissance des territoires et des habitants</b>	4.10- Identifier les indicateurs d'observation pertinents pour chaque thématique
	4.11- Mettre en place un dispositif d'observation donnant lieu à une mise à jour annuelle
<b>S'assurer de la réussite des actions du Contrat de Ville et de leur évaluation</b>	4.12- Instaurer un suivi régulier du Contrat de Ville par la mise en place d'outils d'évaluation
	4.13- S'assurer de la correspondance entre objectifs du Contrat et moyens mis en place
	4.14- Articuler le Contrat de Ville avec l'ensemble des politiques communautaires en cours et à venir